

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET D'AMENDEMENT NUMÉRO 073-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 003-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 selon lequel toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une procédure prévue audit arrêté ministériel en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 073-2020. Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de façon à :

- Préciser les normes relatives aux bâtiments dérogatoires dont l'implantation est réputée conforme ;
- Préciser les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai ;
- Autoriser la vente de boissons alcoolisées contenant moins de 20 % en volume d'alcool sans consommation sur place sur le lot 5 437 323 du cadastre de Québec situé dans la zone I2.

Le projet de règlement 073-2020 et l'illustration des zones visées par ce projet de règlement peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité (<https://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux>)

Toute personne intéressée peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par courrier ou par courriel ses commentaires concernant le projet de règlement numéro 073-2020 et les adresser comme suit :

M^e Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
418, Avenue Pie X,
Saint-Christophe d'Arthabaska, Québec
G6R 0M9

directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions concernent les normes relatives aux bâtiments dérogatoires dont l'implantation est réputée conforme et celle relative à l'usage projeté sur le lot 5 437 323 situé dans la zone I2.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 11^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020.

M^e Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et secrétaire-trésorière